



**Annexe de la Mairie
à MITRY-LE-NEUF**

Service : Cabinet de Madame le Maire

Madame, Monsieur,

Lors de la commission de rentrée scolaire, plusieurs d'entre vous m'ont interpellée sur l'organisation du « pont » de l'Ascension.

En effet, cette année et d'autorité, l'inspection académique a raccourci d'une journée les vacances de la Toussaint pour libérer ce vendredi 18 mai et permettre la succession de 4 jours sans école.

En remplacement, les élèves ont eu classe le mercredi 2 novembre, ce qui n'a pas été sans poser de problème dans notre organisation, car, d'une part, ce mercredi 2 novembre, les structures de loisirs devaient être normalement ouvertes et les animateurs ont perdu une journée de travail. D'autre part, cette façon de faire a, de façon insidieuse, introduit la possibilité de l'ouverture de l'école le mercredi.

C'est toujours un regret pour moi de constater que ces décisions prises en haut lieu ont des répercussions qui n'ont pas été prises en compte par celles et ceux qui en sont à l'origine. Je le regrette d'autant plus que nous avons fait la proposition que ce jour libéré supplémentaire puisse être récupéré par deux samedis matin et nous permettre ainsi de reprogrammer l'opération « pti dej » et le cross scolaire. La ville a pourtant essuyé un refus de l'inspection académique sur ces deux propositions et s'est vu imposer cette façon de faire.

Pour autant, et pour ce qui concerne le 18 mai, de nombreux mitryens se retrouvent en difficulté, puisqu'ils travaillent et m'ont de nouveau sollicitée pour la mise en place des centres loisirs sur cette journée.

Alors, bien qu'une fois de plus, ce soient les réformes nationales qui provoquent des dysfonctionnements dans notre organisation, force est de constater que le principe de réalité doit s'appliquer dans ces circonstances et qu'il est opportun d'organiser l'ouverture des centres de loisirs sur cette journée, pour ne pas pénaliser les enfants dont les parents travaillent.

Pour autant, devant le caractère exceptionnel de cette disposition, nous proposons que cet accueil se fasse sur inscription des enfants pour prévoir au mieux leurs conditions d'accueil.

Je vous invite donc, si vous le souhaitez, à remplir le formulaire joint.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.



Corinne DUPONT

Maire de Mitry-Mory.



Annexe de la Mairie
à MITRY-LE-NEUF

Service : Enfance - Vacances

VILLE DE MITRY-MORY

Mitry-Mory, le 27 mars 2012

PRÉINSCRIPTION À L'ACCUEIL DE LOISIRS VENDREDI 18 MAI 2012

Je soussigné M.....

parent de l'enfant.....

né le

scolarisé à l'école

en classe de, souhaite préinscrire mon enfant à l'accueil de
loisirs le vendredi 18 mai 2012.

Merci de cocher les cases correspondant à la présence de l'enfant (une feuille par
enfant) :

MATIN (à partir de 7h)

REPAS

APRÈS-MIDI (jusqu'à 19h)

Pour les enfants qui ne sont pas inscrits tout au long de l'année scolaire à l'accueil
de loisirs, il est impératif que l'un des parents vienne au service Enseignement (11-
13, rue Paul-Vaillant Couturier, tel : 01-60-21-61-22) avant le lundi 14 mai pour
renseigner la fiche sanitaire nécessaire.

Sans ce document, l'enfant ne pourra pas être accepté à l'accueil de loisirs le
vendredi 18 mai.

**Le présent document est à retourner au service Enseignement
impérativement avant le lundi 30 avril 2012.**